

Formation des collaborateurs des abattoirs de volaille sur la protection des animaux

Justificatif de formation pratique accompagnée: secteur Etourdissement

Directives

Tous les collaborateurs qui sont en contact avec la volaille de boucherie vivante, resp. étourdie, seront formés conformément à l'ordonnance du DFE sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter. Cette formation comporte une partie théorique et une partie pratique. La formation pratique se fait par tâches spécifiques dans l'établissement sous la conduite de la personne compétente dans l'établissement et dure 12h. La personne compétente de l'établissement documente la formation suivie et notifie les tâches remplies à Aviforum au moyen du présent formulaire.

Justificatif des contenus de formation transmis dans le cadre de la formation sur la protection des animaux

Pour Madame / Monsieur

Contenu	Date	Durée du travail accompagné
Introduction aux directives internes et connaissances des responsabilités et devoirs		
Introduction au contrôle correct de l'efficacité de l'étourdissement		
Connaissances de la saignée correcte		
Total (visé 12h)		

Attestation du supérieur.

Lieu, date

Signature

.....

.....

Veillez envoyer ce formulaire après l'avoir complété à:

Aviforum
 Burgerweg 22
 CH-3052 Zollikofen